

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 349

présenté par

M. Nadot, Mme Wonner, Mme Cariou, Mme Chapelier, M. Chiche, Mme Yolaine de Courson, Mme De Temmerman, Mme Forteza, Mme Gaillot, M. Julien-Laferrière, M. Orphelin, M. Taché, Mme Tuffnell, M. Villani et Mme Bagarry

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 108 par la phrase suivante :

« Ils pourront, pour cela, s'appuyer notamment sur le « référentiel DD&RS », grille d'auto-évaluation permettant de déterminer le niveau de performance des actions menées en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à mieux évaluer l'impact écologique des établissements de recherche, dans le cadre des Objectifs de développement durable des Nations unies auxquels la France a souscrit.